

# Pourquoi un plan d'intervention et un plan de service individualisé?

C'est une obligation légale lorsque tes parents et toi recevez des services d'un établissement : les intervenants doivent, avec ta participation et celle de tes parents, élaborer un plan d'intervention.

Le plan d'intervention sert d'outil pour identifier tes besoins, les objectifs poursuivis, les moyens à utiliser et la durée pendant laquelle des services devront t'être fournis. Si tes parents et toi rencontrez plusieurs intervenants, tu n'auras qu'un seul plan d'intervention.

Pour les mêmes raisons, un plan de service individualisé oblige plusieurs établissements et organismes à s'entendre sur les services à vous dispenser.

## Qu'est-ce qu'un plan d'intervention (PI)?

C'est le plan de travail mis en place par l'intervenant avec tes parents et toi et pour identifier tes besoins et les comportements à modifier.

## Qu'est-ce qu'un plan de service individualisé (PSI)?

Il arrive que tes parents et toi deviez recevoir des services de plusieurs installations comme l'hôpital, le Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP), les installations en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme ou des organismes communautaires.

L'entente prise avec toi, tes parents et les différents intervenants se nomme un plan de service individualisé.

## Que contient ton plan d'intervention?

Le plan d'intervention est écrit sur un formulaire qui fournit les informations suivantes :

- les principales données concernant ton identification et celle de tes parents;
- les noms des intervenants impliqués;
- le but visé;
- les objectifs à atteindre pour chacun des besoins et des problèmes que vous avez identifiés;
- les moyens que chacun va prendre pour atteindre ces objectifs;
- la date de révision de ton plan d'intervention.

Au plus tard un mois après le début des rencontres avec l'intervenant, tu dois avoir ton plan d'intervention.

Ta collaboration avec les intervenants impliqués auprès de toi pour élaborer ton plan d'intervention est très importante.

Ta signature et celle de tes parents sur le formulaire témoignent de votre accord et de votre engagement dans la démarche d'intervention. Une copie de ton plan te sera remise ainsi qu'à tes parents.

Régulièrement, l'intervenant responsable du suivi de ta situation fera le point sur l'évolution de celle-ci et ceci toujours avec ta participation, celle de tes parents et des personnes concernées et impliquées.

Au besoin, ton plan d'intervention sera réajusté.

Ton plan d'intervention t'appartient. Il est important que tu y participes.

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean**

**Québec**